



Conseil des droits de l'homme

39^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Thaïlande

Genève, le 10 novembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Thaïlande et la remercie pour sa présentation.

La Suisse souhaite faire les 4 recommandations suivantes :

1. Établir un moratoire sur la peine de mort.
2. Afin d'assurer la protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, modifier les sections 326 à 333 du Code pénal.
3. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.
4. Modifier les articles 112 et 116 du Code pénal pour s'assurer que l'application des crimes de lèse-majesté et de sédition soit conforme aux droits de l'homme.

Je vous remercie.